



**Publiée** au recueil des actes  
de l'Agence des espaces verts de la Région  
d'Ile-de-France, le :.....

**Transmise** au contrôle  
de légalité, le :.....

La Présidente du Conseil d'administration  
de l'Agence des espaces verts

Anne Cabrit

## DÉLIBÉRATION

N° 18-033 du 28 mars 2018

**Approbation d'une convention de partenariat relative à la réalisation d'une étude pour la valorisation du Fort de Corneilles et habilitation donnée à la Présidente à signer ladite convention**

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 ;

VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région Ile de France.

DELIBERE

Article 1 : Approuve la conclusion de la convention de partenariat relative à la réalisation d'une étude pour la valorisation du Fort de Corneilles, ci-annexée.

Article 2 : Habilite la Présidente à signer ladite convention.

Nombre de votants .....	:
Votes POUR .....	:
Votes CONTRE.....	:
Abstentions .....	:
Ne prend pas part au vote ...	: